

# COMMUNE DE VINASSAN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 mars 2011 à 18h30

Date de la convocation : 10 mars 2011

Date d'affichage :

**PRESENTS** : MM. Didier ALDEBERT - Christian GARRABE - Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA - Gérard BATIGNE - Mmes Sylvie BARRAU - Anne-Marie FOURGOUS - Chantal ESPADA - M. Jean-Louis OURNAC - Mmes Nadine RESSEGUIER - Katia CAYRE - Marie-Claude DELLONG - MM Jean Paul BACABE - Gilles GRANAL - Cyril POULET.

**REPRESENTES** : G.GARCIA par D.ALDEBERT jusqu'à 19h10  
E. CODINA par G.FRATICOLA jusqu'à 19h20  
M. IMBERNON par DELLONG M-C  
J. ROUCH par Ch. GARRABE

**Secrétaire de séance** : Sylvie BARRAU

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2010 présenté par Katia CAYRE.

### **I) Vote du compte administratif 2010**

Didier ALDEBERT présente le compte administratif 2010 qui peut se résumer ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Recettes	1 676 167,02
Reprise des excédents	252 624,00
Dépenses	<u>- 1 352 667,88</u>

Excédent 2010 576 723,14

#### INVESTISSEMENT

Recettes	258 416,28
Reprise des excédents	5 976,00
Dépenses	- 639 617,49
Balance des restes à réaliser	<u>37 592,14</u>

Déficit 2010 - 337 633,07

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une partie de l'excédent 2010 doit être affecté à l'équilibre de la section d'investissement, soit 337 633,07€. L'excédent de fonctionnement disponible pour l'élaboration du budget 2011 est de 239 090,07€.

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, Monsieur FRATICOLA prend la présidence pour soumettre au vote le compte administratif 2010. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur ALDEBERT Didier est invité à reprendre la présidence de l'assemblée et remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli et leur confiance.

## **II) 2011-02 Décisions concernant le Personnel Communal**

L'assemblée adopte à l'unanimité diverses mesures concernant le personnel municipal.

- A) Prolongation d'un temps partiel à 80% pour la période du 01/05/2011 au 31/10/2011
- B) Accord, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale pour la création d'un poste de rédacteur et l'avancement de grade pour un agent de maîtrise principal, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de brigadier de chef de police.
- C) Après avoir été informé des nouveaux dispositifs concernant les CAE qui ne sont plus prolongés au-delà de 6 mois. Après avoir fait remarquer que les postes occupés sont indispensables au fonctionnement de la Garderie Cantine. Après avoir constaté que les personnels sous CAE donnent pleine satisfaction. Il est décidé de pérenniser les emplois comme adjoint des services techniques stagiaire au fur et à mesure de l'échéance des contrats.

Monsieur le Maire fait remarquer que ces décisions ne modifient pas l'effectif global des employés municipaux qui est de 24 agents.

## **III) 2011-03 Indemnité receveur municipal 2010**

Comme les années précédentes, le Conseil accepte de verser au trésorier principal une indemnité au titre de ses missions de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable pour l'exercice 2010.

Monsieur le Maire rappelle les bonnes relations entretenues entre la Commune et les services de la Trésorerie de Narbonne Agglomération.

Les modalités de calcul sont fixées par décret en fonction des dépenses constatées sur les 3 derniers exercices clos. Pour 2010 l'indemnité est de 515,23€ net.

## **IV) 2011-04 Acquisitions de terrains**

- A) Accord est donné pour l'achat de la parcelle cadastrée AV 38 au lieu-dit Carrière Blanche de 2 684m<sup>2</sup> à Monsieur GAVANON Jean pour le prix de 500€.
- B) Accord est donné pour la cession gratuite de plusieurs parcelles cadastrées AP 25 et AP 29 au lieu- dit La Glacière et AP 26, 27, 52 et 53 au lieu-dit La Combe du Loup. L'ensemble de ces terrains représente plus de 3 hectares appartenant aux héritiers de la famille THEL.

Monsieur ALDEBERT fait remarquer que ces acquisitions rentrent pleinement dans la politique environnementale voulu par le Conseil Municipal pour la préservation des espaces naturels, la défense de la viticulture et éviter les risques de dérives comme la cabanisation.

#### **V) 2011-05 Produits irrécouvrables**

L'assemblée prend connaissance d'une demande de remise gracieuse d'un titre de recette de 2002 concernant la régie de l'eau.

Considérant le bien-fondé de la demande et les justificatifs fournis, l'accord est donné pour admettre en non- valeur la somme correspondante, soit 337€.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

**2011-06** : Suite à l'adhésion de onze nouvelles communes au Grand Narbonne, une nouvelle commission locale chargée de l'évaluation du transfert des charges (CLETC) doit être mise en place. Il est précisé que ces nouvelles charges transférées ne modifieront pas l'attribution de compensation accordée à Vinassan depuis 2003. Monsieur ALDEBERT est désigné comme délégué titulaire à la CLETC avec Monsieur FRATICOLA comme suppléant.

**2011-07** : Un débat a lieu pour, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2011, élaborer les subventions à accorder aux différentes associations locales. A quelques rares exceptions, l'enveloppe affectée sera identique à celle de 2010.

Il est acté que le versement des subventions ne sera effectif que lorsque l'association concernée en aura fait la demande et fourni les justificatifs nécessaires (bilan rural et financier).

**2011-08** : Monsieur le Maire rappelle le souhait de l'Etat que soit nommé dans chaque collectivité un élu correspondant sécurité routière. Celui-ci est un relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux (Région, Département, EPCI...) pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité. Il participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale en matière de sécurité routière.

Monsieur Gérard BATIGNE, adjoint au Maire est désigné en tant que correspondant à la sécurité routière auprès de la coordination départementale avec Monsieur Gérard FRATICOLA comme suppléant.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est levée à 20h05.